|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2024/13 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale5 janvier 2024FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 20-23 février 2024

Point 8 b) de l’ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux programmes :**

**Plan-programme pour 2025**

 Plan pour 2025

 Sous-programme 2 : Transports

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa soixante-douzième session tenue en décembre 2017, l’Assemblée générale a adopté la résolution [72/266](http://undocs.org/fr/A/RES/72/266) intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l’Organisation des Nations Unies ». Par cette résolution, les États Membres ont approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c’est-à-dire à l’issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auraient été apportées au cycle budgétaire. À sa soixante-dix-septième session, l’Assemblée générale a décidé de mettre fin à la période d’expérimentation à compter de 2023 et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel ([A/RES/77/267](http://undocs.org/fr/A/RES/77/267)). |
| Conformément aux instructions du Contrôleur de l’Organisation des Nations Unies (ONU), le secrétariat de la CEE a établi le projet de plan-programme pour 2025 pour le sous‑programme 2 (Transports), qui a été communiqué pour observations au Bureau du Comité des transports intérieurs (CTI) et au Comité exécutif dans le cadre du plan‑programme de la CEE pour 2025. Le projet de budget-programme récapitulatif de la CEE pour 2025, modifié le cas échéant, sera ensuite soumis au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à leurs sessions qui se tiendront au milieu de l’année 2024. Les conclusions et recommandations des deux Comités seront transmises à l’Assemblée générale à sa soixante‑dix-neuvième session (2024), au cours de laquelle le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 2025 sera examiné. |
| Le Comité **souhaitera peut-être prendre note** du fait que les informations contenues dans le présent document ont été examinées par le Bureau du CTI à sa session des 7 et 8 novembre 2023. Il **est invité à examiner** le présent document et à, éventuellement, **formuler des observations** à son sujet. |
|  |

 I. Objectif

1. L’objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l’échelle intrarégionale ou interrégionale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces, plus inclusifs et plus abordables, qu’il s’agisse d’assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle.

 II. Stratégie

2. Dans cette optique, le sous-programme aura pour objectifs :

 a) D’assurer des services d’appui au Comité des transports intérieurs, à ses 21 groupes de travail et à ses 13 comités d’administration, ainsi qu’au Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques et à plus de 50 réseaux d’experts formels et informels ;

b) D’administrer le cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend 60 instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité, la pollution, l’efficience, la multimodalité et l’efficacité (fonction normative), et de veiller à ce que les fonctions réglementaires du Comité soient en phase avec les dernières technologies et innovations dans le domaine des transports (systèmes de transport intelligents, véhicules autonomes, dématérialisation des procédures douanières et des documents de transport, facilitation des transports et du passage des frontières, applications fondées sur les technologies de l’information), à ce qu’elles contribuent, dans la mesure du possible, à l’adaptation aux changements climatiques et à l’atténuation de leurs effets et à ce qu’elles puissent bénéficier à tous les États Membres de l’ONU, s’il y a lieu, en élaborant de nouveaux instruments juridiques et en actualisant ceux qui existent, selon les besoins, y compris en tenant à jour la base de données des cadres réglementaires internationaux pour les transports intérieurs ;

c) D’offrir une plateforme de concertation intergouvernementale à l’occasion des sessions annuelles du Comité des transports intérieurs, afin de permettre l’examen des nouveaux défis et des situations d’urgence ; de contribuer à la recherche d’un consensus pendant les manifestations du Comité, pour favoriser, entre autres choses, la connectivité régionale et interrégionale, l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de leurs effets, notamment par l’adoption de stratégies, de plans d’action, de déclarations ou de résolutions de haut niveau sur l’action concertée entre les États membres et entre les Parties contractantes, le but étant la pleine réalisation du mandat du Comité ;

d) D’analyser et de fournir une assistance technique et des activités de renforcement des capacités concernant l’adhésion aux instruments juridiques et leur application, à la demande des États membres et des Parties contractantes dans la région de la CEE et au-delà ;

e) D’améliorer la sécurité routière mondiale, grâce aux débats menés lors des réunions du Comité et en contribuant aux travaux de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et au fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, en coopération avec d’autres organisations internationales, et de fournir un appui dans les domaines du renforcement des capacités et du conseil en vue de promouvoir les instruments juridiques, les appels à propositions et d’autres éventuelles activités connexes ;

f) De soutenir l’action menée par les États membres pour faire face aux situations d’urgence, par exemple en cas de pandémie, et pour s’en relever, et d’appuyer le fonctionnement et le développement de systèmes de transport inclusifs aux niveaux national, régional et international ainsi que la réalisation du programme de développement durable ;

g) D’encourager le partage des connaissances et la coopération entre les gouvernements et les principales parties prenantes, de sensibiliser aux questions émergentes et aux meilleures interventions, de contribuer à l’amélioration du suivi et de la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable, de faciliter l’adaptation des instruments et cadres juridiquement contraignants aux nouvelles réalités et de prévoir l’établissement de nouveaux documents d’orientation.

3. Les travaux décrits ci-dessus devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable nos 3, 5, 6 à 9 et 11 à 13 et permettre :

a) D’améliorer la mobilité durable, ainsi que le suivi et la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) D’améliorer les transports intérieurs, en permettant aux Parties contractantes aux conventions des Nations Unies pertinentes en la matière de rendre les systèmes multimodaux plus sûrs, plus propres, plus performants, plus inclusifs et moins onéreux ;

c) D’intensifier les efforts en vue d’atteindre l’objectif de réduire à zéro les émissions nettes à l’horizon 2050, énoncé dans une stratégie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs qui devrait être adoptée par le Comité des transports intérieurs en février 2024[[2]](#footnote-3) ;

d) De rendre les flux internationaux de marchandises et de voyageurs plus rationnels et plus résilients, sur les plans régional et mondial ;

e) De renforcer la coopération intergouvernementale dans les situations d’urgence et de minimiser les perturbations qui entravent l’application et la mise à jour des conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs.

 III. Exécution du programme en 2023

 Passage accéléré au numérique des instruments juridiques
et mise au point d’outils et d’applications dans le domaine
des transports intérieurs

4. Dans la lignée de la réponse apportée aux problèmes liés aux transports intérieurs qui se sont posés pendant la pandémie de COVID-19, en particulier concernant le franchissement des frontières, les efforts ont été intensifiés dans le cadre du sous-programme en vue d’accélérer le passage au numérique des instruments juridiques pertinents et de mettre au point des outils et des applications afin de promouvoir l’adhésion à ces instruments. Plus précisément, les travaux suivants ont été accomplis :

a) Interconnexion du système international eTIR avec le système douanier de cinq pays et achèvement de l’analyse des lacunes pour trois autres pays ;

b) Élaboration de l’architecture de haut niveau et des spécifications conceptuelles et fonctionnelles pour le futur système eCMR ;

c) Définition de l’architecture de haut niveau pour la dématérialisation du carnet de passages en douane (eCPD) ;

d) Mise au point de l’Observatoire international des infrastructures de transport, qui rassemble des informations relatives aux réseaux et nœuds d’infrastructures ;

e) Mise au point des indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN), un outil permettant de mesurer l’application des instruments juridiques et la durabilité ;

f) Poursuite du développement de la plateforme d’apprentissage en ligne LearnITC, lancée en 2022 pour permettre de mieux comprendre les instruments juridiques des Nations Unies régissant les transports intérieurs et leur dématérialisation.

5. Les progrès accomplis en vue d’atteindre cet objectif sont présentés ci-après dans le tableau 1 (Mesure des résultats).

# Tableau 1

**Mesure des résultats**

| *2021 (résultat)*  | *2022 (résultat)*  | *2023 (résultat)*  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 164 adhésions d’États Membres aux instruments juridiques ayant trait à la dématérialisation des procédures de transport et de franchissement des frontières | 166 adhésions d’États Membres aux instruments juridiques ayant trait à la dématérialisation des procédures de transport et de franchissement des frontières | 169 adhésions d’États Membres aux instruments juridiques ayant trait à la dématérialisation des procédures de transport et de franchissement des frontières |
|  | 44 pays inscrits sur la plateforme LearnITC et 123 utilisateurs | 79 pays inscrits sur la plateforme LearnITC et 330 utilisateurs |

*Notes*: Adhésions à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR), au Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route concernant la lettre de voiture électronique (Protocole eCMR) et à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) (total cumulé). Le nombre de pays inscrits correspond au nombre de pays comptant au moins un utilisateur inscrit à un ou plusieurs cours en ligne, et le nombre d’utilisateurs correspond au nombre de personnes inscrites sur la plateforme LearnITC.

 IV. Résultats escomptés pour 2025

 Résultat 1 : Renforcement du cadre réglementaire destiné à assurer
la viabilité des systèmes de transport intérieur

 Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

6. Les travaux du sous-programme ont contribué à porter à 1 831 le nombre de Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la Commission économique pour l’Europe, soit un chiffre supérieur à l’objectif prévu, qui était de 1 813.

7. Les progrès accomplis en vue d’atteindre cet objectif et ceux qu’il est prévu de réaliser d’ici à 2025 sont présentés ci-après à la figure I (Mesure des résultats).

# Figure I

# **Mesure des résultats : Nombre de Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la Commission économique pour l’Europe (total cumulé)**



 Résultat 2 : Augmentation du nombre d’instruments juridiques nouveaux ou actualisés renforçant la capacité des États
Membres de l’ONU à faire face aux changements climatiques

 Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

8. Les travaux du sous-programme ont contribué à 23 mises à jour d’instruments juridiques existants parmi les Règlements concernant les véhicules et à un nouvel instrument juridique qui est entré en vigueur en 2023, soit un chiffre inférieur à l’objectif prévu, qui était de 28 instruments juridiques nouveaux ou actualisés. Cela s’explique par un changement de méthode, les Parties contractantes ayant demandé que le processus de modification des textes réglementaires soit rationalisé, pour plus de continuité et de solidité, et que les propositions d’amendements soient regroupées à intervalles fixes au lieu d’être examinées individuellement à chaque session ([ECE/TRANS/WP.29/GRPE/86/Rev.1](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.29/GRPE/86/Rev.1), par. 18 et 19). Bien qu’il y ait moins de propositions d’amendements avec cette nouvelle méthode, chaque proposition peut comprendre plusieurs mises à jour et donc être considérée comme plus complète.

9. Les progrès accomplis en vue d’atteindre cet objectif et ceux qu’il est prévu de réaliser d’ici à 2025 sont présentés ci-après à la figure II (Mesure des résultats).

# Figure II

# **Mesure des résultats : Nombre d’instruments juridiques des Nations Unies, nouveaux ou actualisés, relevant de la CEE, qui entrent en vigueur chaque année et améliorent les résultats du secteur des transports en matière de protection du climat (total cumulé, depuis l’Accord de Paris de 2015)**



 Résultat 3 : Augmentation du nombre d’adhésions aux principales conventions en matière de sécurité routière, constituant une première étape vers la réduction du nombre de tués et de blessés sur les routes
à l’échelle mondiale, conformément à la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière

 Projet de plan-programme pour 2025

10. En 2020, l’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2021-2030 deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière, avec pour objectif de réduire d’au moins 50 pour cent le nombre de morts et de blessés sur les routes entre 2021 et 2030 (résolution [74/299](http://undocs.org/fr/A/RES/74/299)). Les travaux du sous-programme ont contribué à porter à 483 le nombre de Parties contractantes aux huit principales conventions des Nations Unies en matière de sécurité routière, l’adhésion à ces instruments constituant pour les pays une première étape indispensable à l’établissement de systèmes de sécurité routière.

 Bilan de l’expérience acquise et changements prévus

11. On retiendra que l’adhésion à certaines conventions seulement, de manière aléatoire, n’a pas permis de contribuer à un système de sécurité routière efficace fonctionnant de manière intégrée dans un pays. Les États Membres doivent de toute urgence achever le processus d’adhésion à l’ensemble des conventions pour faciliter l’établissement ou l’amélioration de systèmes nationaux de sécurité routière. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, la fourniture de conseils sur les systèmes nationaux de sécurité routière et d’assistance aux niveaux intrarégional et interrégional sera renforcée afin d’aider les pays à adhérer à toutes les principales conventions en matière de sécurité routière puis à les appliquer, conformément aux recommandations du Plan mondial pour la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021-2030.

12. Les progrès qu’il est prévu de faire pour atteindre cet objectif sont présentés ci-après dans le tableau 2 (Mesure des résultats).

# Tableau 2

**Mesure des résultats**

| *2021 (résultat)* | *2022 (résultat)* | *2023 (résultat)* | *2024 (prévision)* | *2025 (prévision)* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 467 Parties contractantes aux principales conventions des Nations Unies en matière de sécurité routière | 478 Parties contractantes  | 483 Parties contractantes  | 486 Parties contractantes  | 489 Parties contractantes  |
| 2 manifestations au cours desquelles les États Membres ont échangé sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques adoptées dans l’application des conventions en matière de sécurité routière | 4 manifestations  | 7 manifestations  | 10 manifestations  | 14 manifestations  |

*Notes*: Parmi les huit principales conventions des Nations Unies en matière de sécurité routière figure également l’Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route.

 V. Textes des organes délibérants définissant les mandats

13. Les mandats confiés à la CEE sont les suivants :

 Résolutions de l’Assemblée générale

|  |  |
| --- | --- |
| [66/288](http://undocs.org/fr/A/RES/66/288) | L’avenir que nous voulons |
| [67/10](https://undocs.org/fr/A/RES/67/10)  | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne |
| [67/290](https://undocs.org/fr/A/RES/67/290)  | Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable |
| [69/137](https://undocs.org/fr/A/RES/69/137) | Programme d’action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 |
| [69/213](https://undocs.org/fr/A/RES/69/213) | Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable |
| [69/277](https://undocs.org/fr/A/RES/69/277) | Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales |
| [69/283](https://undocs.org/fr/A/RES/69/283) | Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) |
| [69/313](https://undocs.org/fr/A/RES/69/313) | Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d’action d’Addis-Abeba) |
| [70/1](https://undocs.org/fr/A/RES/70/1) | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030 |
| [70/217](https://undocs.org/fr/A/RES/70/217), [73/243](https://undocs.org/fr/A/RES/73/243), [76/217](https://undocs.org/fr/A/RES/76/217) et [77/246](https://undocs.org/fr/A/RES/77/246) | Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral |
| [71/16](https://undocs.org/fr/A/RES/71/16) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique |
| [71/256](https://undocs.org/fr/A/RES/71/256) | Nouveau Programme pour les villes |
| [72/279](https://undocs.org/fr/A/RES/72/279) | Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [73/10](https://undocs.org/fr/A/RES/73/10) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Initiative de l’Europe centrale |
| [73/195](https://undocs.org/fr/A/RES/73/195) | Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières |
| [74/4](https://undocs.org/fr/A/RES/74/4) | Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l’Assemblée générale |
| [74/15](https://undocs.org/fr/A/RES/74/15) | Déclaration politique sur l’examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 |
| [74/122](https://undocs.org/fr/A/RES/74/122) | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt‑quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale |
| [74/128](https://undocs.org/fr/A/RES/74/128) | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l’Assemblée générale |
| [74/144](https://undocs.org/fr/A/RES/74/144) | Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s’y rapportant : accessibilité |
| [74/216](https://undocs.org/fr/A/RES/74/216) | Mise en œuvre d’Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d’Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable |
| [74/231](https://undocs.org/fr/A/RES/74/231) et [76/215](https://undocs.org/fr/A/RES/76/215) | Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire |
| [74/235](https://undocs.org/fr/A/RES/74/235) | Participation des femmes au développement |
| [74/271](https://undocs.org/fr/A/RES/74/271) | Progrès accomplis dans l’élaboration d’un dispositif d’application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies |
| [74/297](https://undocs.org/fr/A/RES/74/297) | Progrès accomplis dans l’application de la résolution [71/243](http://undocs.org/fr/A/RES/71/243) de l’Assemblée générale sur l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [75/8](https://undocs.org/fr/A/RES/75/8) et [77/15](https://undocs.org/fr/A/RES/77/15) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation pour la démocratie et le développement économique − GUAM |
| [75/9](https://undocs.org/fr/A/RES/75/9) et [77/16](https://undocs.org/fr/A/RES/77/16) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté d’États indépendants |
| [75/12](https://undocs.org/fr/A/RES/75/12) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique de la mer Noire |
| [75/216](https://undocs.org/fr/A/RES/75/216) et [76/204](https://undocs.org/fr/A/RES/76/204) | Réduction des risques de catastrophe |
| [75/221](https://undocs.org/fr/A/RES/75/221) | Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable |
| [75/233](https://undocs.org/fr/A/RES/75/233) | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [75/290 A](https://undocs.org/fr/A/RES/75/290a) | Examen de l’application de la résolution [72/305](http://undocs.org/fr/A/RES/72/305) de l’Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et socialExamen de l’application de la résolution [67/290](http://undocs.org/fr/A/RES/67/290) de l’Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution [70/299](http://undocs.org/fr/A/RES/70/299) sur le suivi et l’examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 au niveau mondialConseil économique et social |
| [75/290 B](https://undocs.org/fr/A/RES/75/290B) | Examen de l’application de la résolution [72/305](http://undocs.org/fr/A/RES/72/305) de l’Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et socialExamen de l’application de la résolution [67/290](http://undocs.org/fr/A/RES/67/290) de l’Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution [70/299](http://undocs.org/fr/A/RES/70/299) sur le suivi et l’examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 au niveau mondialForum politique de haut niveau pour le développement durable |
| [75/324](https://undocs.org/fr/A/RES/75/324) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique |
| [75/213](https://undocs.org/fr/A/RES/75/213), [76/202](https://undocs.org/fr/A/RES/76/202) et [77/162](https://undocs.org/fr/A/RES/77/162) | Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en faisant fond sur Action 21 |
| [77/21](https://undocs.org/fr/A/RES/77/21) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) |
| [77/185](https://undocs.org/fr/A/RES/77/185) | Coopération Sud-Sud |

 Résolutions du Conseil économique et social

|  |  |
| --- | --- |
| [1998/46](https://ecosoc.un.org/sites/default/files/documents/2023/resolution-1998-46.pdf)  | Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l’Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes |
| [2006/38](https://ecosoc.un.org/sites/default/files/documents/2023/resolution-2006-38.pdf) | Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l’Europe et mandat révisé de la Commission |
| [2013/1](https://undocs.org/fr/E/RES/2013/1) | Résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l’Europe |
| [2022/18](https://undocs.org/fr/E/RES/2022/18) | Prise en compte des questions de genre dans l’ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies |

 Décisions de la Commission économique pour l’Europe

|  |  |
| --- | --- |
| [A (64)](https://unece.org/info/events/event/18374) | Les travaux de la Commission économique pour l’Europe |
| [A (65)](https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/18372) | Résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la CEE |
| [A (66)](https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/18369) | Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l’après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE |
| [A (69)](https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/349487) | Déclaration de haut niveau |
| [B (69)](https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/349487) | Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles |
| [C (69)](https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/349487) | Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable |

14. Les mandats confiés au sous-programme sont les suivants :

 Résolutions de l’Assemblée générale

|  |  |
| --- | --- |
| [58/9](https://undocs.org/fr/A/RES/58/9) | Crise mondiale de la sécurité routière |
| [68/269](https://undocs.org/fr/A/RES/68/269) | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| [70/197](https://undocs.org/fr/A/RES/70/197) | Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables |
| [72/212](https://undocs.org/fr/A/RES/72/212) | Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable |
| [72/271](https://undocs.org/fr/A/RES/72/271) | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| [74/299](https://undocs.org/fr/A/RES/74/299) | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| [76/255](https://undocs.org/fr/A/RES/76/255) | Intégration de la pratique courante de la bicyclette dans les systèmes de transports publics au service du développement durable |
| [77/286](http://undocs.org/fr/A/RES/77/286) | Journée mondiale des transports durables |
| [77/330](https://undocs.org/fr/A/RES/77/330) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique |

 Résolutions du Conseil économique et social

|  |  |
| --- | --- |
| [1999/65](https://ecosoc.un.org/sites/default/files/documents/2023/resolution-1999-65.pdf)  | Transformation du Comité d’experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques |
| [2013/7](https://undocs.org/fr/E/RES/2013/7)  | Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar |
| [2022/2](https://undocs.org/fr/E/RES/2022/2)  | Mandat révisé du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l’Europe |
| [2023/5](https://undocs.org/fr/E/RES/2023/5)  | Travaux du Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques |

 Décisions de la Commission économique pour l’Europe

|  |  |
| --- | --- |
| [ECE/AC.21/2014/2](http://undocs.org/fr/ECE/AC.21/2014/2) | Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement |
| [ECE/TRANS/224](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/224) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑quatorzième session (Projet de feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents − 20 mesures à prendre au niveau mondial de 2012 à 2020) |
| [ECE/TRANS/236](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/236) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l’Europe et l’Asie et des activités menées à cette fin et Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe‑Asie) |
| [ECE/TRANS/240](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/240) et [Corr.1](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/240/Corr.1) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑seizième session |
| [ECE/TRANS/248](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/248) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑dix‑septième session |
| [ECE/TRANS/254](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/254) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑dix‑huitième session |
| [ECE/TRANS/270](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/270) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante‑dix‑neuvième session (adoption de la résolution ministérielle intitulée « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité ») |
| [ECE/TRANS/274](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/274) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session |
| [ECE/TRANS/288](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/288) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre‑vingt‑unième session (adoption de la Résolution ministérielle sur le renforcement de la coopération, de l’harmonisation et de l’intégration à l’ère de la numérisation et de l’automatisation des transports, de la résolution no 265 du Comité des transports intérieurs intitulée « Faciliter le développement des transports par voie navigable » ayant trait à la déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans un contexte international » et de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l’horizon 2030) |
| B (66) | Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable |
| [ECE/TRANS/294](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/294) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre‑vingt‑deuxième session (adoption de la déclaration ministérielle intitulée « Des solutions plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever les défis climatiques et environnementaux mondiaux : appel commun à une action universelle ») |
| [ECE/TRANS/304](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/304) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre‑vingt‑troisième session (adoption de la résolution ministérielle intitulée « Renforcer la résilience de la connectivité des transports intérieurs dans les situations d’urgence : appel urgent à une action concertée » et de la feuille de route actualisée de la CEE concernant les systèmes de transport intelligents) |
| [ECE/TRANS/316](https://unece.org/sites/default/files/2022-05/ECE_TRANS_316e%20new.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre‑vingt‑quatrième session (adoption de la résolution ministérielle intitulée « En route pour une décennie au service de transports intérieurs et d’un développement durables ») |
| [ECE/TRANS/328](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/328) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre‑vingt‑cinquième session (prise en compte de la déclaration ministérielle intitulée « Tirer le meilleur parti des solutions de transport intérieur dans la lutte mondiale contre les changements climatiques ») |

 Décisions des organes créés en vertu d’accords des Nations Unies relatifs aux transports

|  |  |
| --- | --- |
| [E/ECE/TRANS/505/Rev.3](http://undocs.org/fr/E/ECE/TRANS/505/Rev.3) | Accord de 1958 concernant l’adoption de Règlements techniques harmonisés de l’ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d’être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements |
| [ECE/RCTE/CONF/4](http://undocs.org/fr/ECE/RCTE/CONF/4) | Accord de 1997 concernant l’adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles |
| [ECE/TRANS/132](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/132) | Accord de 1998 concernant l’établissement de Règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu’aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues |
| [ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1)  | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125) | Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II, Déclaration commune sur l’informatisation du régime TIR) |
| [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147) et [Corr.1](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147/Corr.1) | Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR 1975 sur sa soixante-douzième session (annexe I, Texte de synthèse du projet de cadre juridique de la procédure eTIR) |
| [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/157](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.30/AC.2/157) | Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante-dix-huitième session (février 2022) (« Conformément à l’article 5 de l’annexe 11, l’AC.2 a adopté les spécifications conceptuelles et les spécifications fonctionnelles eTIR, y compris les amendements adoptés par le TIB à sa première session. Ces spécifications constituent une base juridique et technique complète pour les pays qui souhaitent appliquer la procédure eTIR. ») |
| [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/3/Rev.2](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/3/Rev.2) | Rapport de l’Organe de mise en œuvre technique (TIB) du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa première session (« Le TIB, chargé de la mise en œuvre du système eTIR, a adopté la version 4.3 des spécifications techniques eTIR et confirmé qu’elles concordaient avec la version 4.3 des concepts eTIR et des spécifications fonctionnelles eTIR. ») |

 VI. Produits

15. On trouvera dans le tableau 3 la liste de tous les produits du sous-programme.

# Tableau 3

# **Sous-programme 2 : Produits pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus en 2023* | *Produits effectifs en 2023* | *Produits prévus en 2024* | *Produits prévus en 2025* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| **A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts** |  |  |  |  |
|  **Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents, par entité/thème)** | **1 266** | **1089** | **1145** | **1147** |
| 1. Comité des transports intérieurs | 1 080 | 996 | 985 | 991 |
| a. Comité des transports intérieurs et son Bureau | 31 | 45 | 31 | 31 |
| b. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules | 500 | 500 | 550 | 550 |
| c. Groupe de travail du transport des denrées périssables | 33 | 33 | 33 | 33 |
| d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses | 214  | 178 | 160 | 160 |
| e. Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports et groupes d’experts subsidiaires | 28 | 29 | 23 | 28 |
| f. Groupe de travail des statistiques des transports | 14 | 14 | 14 | 14 |
| g. Groupe de travail des transports routiers et groupes d’experts subsidiaires | 28 | 34 | 15 | 18 |
| h. Forum mondial de la sécurité routière et groupes d’experts subsidiaires | 40 | 19 | 22 | 20 |
| i. Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d’experts subsidiaires | 30 | 34 | 30 | 30 |
| j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique | 15 | 16 | 12 | 12 |
| k. Groupe de travail des transports par voie navigable | 47 | 45 | 45 | 45 |
| l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d’experts subsidiaires | 100 | 49 | 50 | 50 |
| 2. Conseil économique et social | 183 | 90 | 157 | 153 |
| a. Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 1 |  1 | 5 |  1 |
| b. Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses | 150 | 72 | 120 | 120 |
| c. Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 32 |  17 | 32 |  32 |
| 3. Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement | 3 | 3 | 3 | 3 |
| **Services fonctionnels pour les réunions** (équivalent en nombre de réunions de trois heures) | **456** | **354** | **407** | **398** |
| 4. Comité des transports intérieurs | 419 | 338 | 365 | 361 |
| a. Comité des transports intérieurs et son Bureau | 16 | 16 | 16 | 16 |
| b. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules | 111 | 114 | 121 | 121 |
| c. Groupe de travail du transport des denrées périssables | 8 | 8 | 8 | 8 |
| d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses | 68 | 34 | 58 | 58 |
| e. Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports et groupes d’experts subsidiaires | 22 | 22 | 18 | 18 |
| f. Groupe de travail des statistiques des transports | 6 | 6 | 6 | 6 |
| g. Groupe de travail des transports routiers et groupes d’experts subsidiaires | 30 | 28 | 12 | 12 |
| h. Forum mondial de la sécurité routière et groupes d’experts subsidiaires | 28 | 24 | 28 | 28 |
| i. Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d’experts subsidiaires | 30 | 30 | 24 | 30 |
| j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique | 12  | 12 | 6 | 6 |
| k. Groupe de travail des transports par voie navigable | 18 | 12 | 18 | 18 |
| l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d’experts subsidiaires | 70 |  32 | 50 |  40 |
| 5. Conseil économique et social | 35 | 14 | 40 | 35 |
| a. Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | – |  – | 1 |  – |
| b. Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses | 25 | 9 | 29 | 25 |
| c. Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 10 | 5 | 10 | 10 |
| 6. Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement | 2 | 2 | 2 | 2 |
| **B. Production et transfert de connaissances** |  |  |  |  |
| **Coopération technique et projets sur le terrain** (nombre de projets) | **2** | **2** | **2** | **2** |
| 7. Autoroute transeuropéenne Nord-Sud  | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 8. Chemin de fer transeuropéen | 1 | 1 | 1 | 1 |
| **Colloques, ateliers et autres activités de formation** (nombre de jours) | **10** | **13** | **13** | **11** |
| 9. Ateliers organisés à l’intention de responsables gouvernementaux et d’autres parties prenantes dans la région de la CEE et dans les Parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs, sur : les systèmes de transport intelligents ; les statistiques des transports et les tendances en la matière ; les questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; et les accords et règlements sur les véhicules | 9 | 6 | 10 | 5 |
| 10. Séminaires à l’intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur les efforts déployés pour dématérialiser les conventions relatives aux transports intérieurs, notamment la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), la Convention douanière relative à l’importation temporaire de véhicules routiers privés, le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route concernant la lettre de voiture électronique (Protocole eCMR), ainsi que les projets d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemin de fer transeuropéen | 1 | 7 | 3 | 6 |
| **Publications** (nombre de publications) | **9** | **8** | **10** | **11** |
| 11. Transport des marchandises dangereuses  | 3 | 3 | 2 | 3 |
| 12. Transport des denrées périssables | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 13. Décarbonisation du secteur des transports intérieurs, sécurité des transports et questions transversales | 3 |  2 | 4 |  4 |
| 14. Règlements concernant les véhicules | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 15. Statistiques | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 16. Facilitation du passage des frontières | - | -  | 1 | 1 |
| **Documents techniques** (nombre de documents) | **1** | **2** | **2** | **2** |
| 17. Recommandations pour l’évaluation des performances des systèmes de conduite automatisée  | – | 1 | 1 | 1 |
| 18. Statistiques des transports − profils de pays | 1 | 1 | 1 | 1 |
| **C. Activités de fond** |  |  |  |  |
| **Consultations, conseils et activités de promotion** : services consultatifs à l’intention des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs, à la facilitation des transports, au franchissement des frontières, à la sécurité routière, à la construction des véhicules, et au transport des marchandises dangereuses et d’autres cargaisons spéciales.  |
| **Bases de données et supports numériques de fond** : Banque de données internationale TIR, accessible aux utilisateurs de plus de 70 Parties contractantes à la Convention TIR et qui comprend la liste des plus de 31 000 sociétés de transport autorisées à utiliser le système TIR ; portails Web TIR et e-TIR ; système international eTIR permettant l’échange de données entre les acteurs du système dans le cadre de transports TIR sous couvert de la procédure eTIR ; Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT), qui rassemble des informations relatives à une grande variété de réseaux et de nœuds d’infrastructures ; plateforme en ligne SITCIN (indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables), qui propose un ensemble de critères mesurables permettant aux gouvernements d’évaluer dans quelle mesure ils appliquent les instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports et dans quelle mesure leurs systèmes de transports intérieurs sont interopérables avec ceux des pays voisins ; inventaire en ligne des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire des normes et paramètres existants figurant dans l’Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et l’Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l’environnement ; Observatoire de la sûreté des chemins de fer ; signalisation numérisée issue de la version numérique de la Convention sur la signalisation routière (E-CoRSS) ; plateforme d’apprentissage en ligne sur la connectivité intelligente et durable.  |
| **D. Activités de communication** |  |  |  |  |
| **Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et documents d’information** : documents d’information, y compris brochures sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme, accessibles à l’échelle mondiale ou régionale.  |
| **Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse pour le sous-programme.  |
| **Plateformes numériques et contenu multimédia** : LearnITC et autres plateformes numériques et contenu multimédia sur les transports et la mobilité durables ; site Web du sous-programme, accessible à l’échelle mondiale ou régionale. |

1. \* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur. [↑](#footnote-ref-2)
2. Conformément au mandat établi par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-cinquième session ([ECE/TRANS/328](http://undocs.org/fr/ECE/TRANS/328), par. 60 a)). [↑](#footnote-ref-3)